

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 MAI 2021 ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LA DDFIP DES ALPES-MARITIMES

COVID-19 – Télétravail – Campagne IR – Cantines de Cadeï et Delille – Accueil de cadeï – Bonus : les chiffres de la grève du 10 mai

Les organisations syndicales et le commandement de la DDFIP du 06 se sont réunies vendredi 7 mai 2021 à Delille pour faire un nouveau point sur la crise sanitaire et divers autres sujets. Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des débats de la matinée.

COVID-19

La réunion commence par un rapide point COVID-19. « Rapide » puisque Mr CERES nous a annoncé qu'**aucun nouveau cas positif n'était remonté à la direction ces trois dernières semaines**. Nous restons donc pour le moment à **54 cas recensés depuis le début de l'année** (96 depuis le début de l'épidémie).

TÉLÉTRAVAIL

➤ Aujourd'hui :

47 % des effectifs théoriques de la DDFIP 06 étaient en télétravail au moins un jour lors de la semaine 17.

Mr BRECHARD affirme que la tendance sera bientôt à la baisse de cette modalité de travail et au retour progressif des agents au bureau. Il va d'ailleurs se rapprocher des chefs de service pour qu'ils contactent les agents afin de leur demander « s'ils veulent bien revenir un peu plus en présentiel ».

Il a répondu par l'affirmative lorsque nous lui avons demandé s'il s'agissait d'une directive de la DG.

Ha bon ? Pourtant, une audio entre les organisations syndicales nationales et le secrétariat général du ministère indique le contraire... Au moins jusqu'au 9 juin, le télétravail est maintenu en mode prioritaire, cinq jours sur cinq si possible. Et à priori, au-delà du 9 juin, on ne se dirigerait pas pour autant vers un retour massif dans les services.

➤ Et demain ?

Nous savons déjà que **d'ici l'année prochaine, 100 % des agents seront équipés en PC portables.** Ceux-ci remplaceront progressivement l'intégralité du parc d'ordinateurs fixes. **Mr CERES nous a appris qu'à terme, ces matériels suivront les agents partout, y compris lors d'une mutation à l'autre bout de la France.**

Mr CERES nous informe également qu'**en plus des demandes classiques, les nouvelles attributions de situations de télétravail seront orientées en fonction de problématiques immobilières.** On pense par exemple au site de Thiers où vont bientôt débiter des travaux. Le télétravail permettra aux agents dont les bureaux sont touchés de continuer une activité.

Lors de la sortie de crise, un nouveau protocole de télétravail entrera en vigueur. Ce dernier a été « discuté » le 5 mars lors d'un groupe de travail national, lui-même consécutif à un CTR (Comité Technique de Réseau) tenu en février.

Nous avons demandé quand ce protocole serait présenté à la DDFIP du 06. Mr CERES nous a répondu que le **CTL sur ce sujet se tiendra le 1er juin prochain**. Une communication sera également faite aux chefs de services qui seront directement concernés par ces nouvelles mesures.

Les documents sont disponibles sur les sites nationaux des organisations syndicales et nous pouvons déjà vous annoncer **la fin des campagnes annuelles de demande de télétravail (celle-ci se feront au fil de l'eau, comme durant la crise sanitaire), la mise en place de jours de télétravail dits « flottants », et une décision d'accorder ou non cette modalité d'activité qui incombera au seul chef du service de l'agent qui en fera la demande.**

La DG a botté en touche en ce qui concerne l'indemnisation des télétravailleurs, renvoyant le sujet au niveau du dessus (Fonction Publique). Elle a également **éludé le sujet de l'attribution systématique d'un poste de travail ergonomique complet** pour les télétravailleurs. Mais le combat ne fait que commencer en la matière au niveau national.

S'il est encore un peu tôt pour entrer dans les détails du nouveau dispositif, vous pouvez retrouver tous les documents (dont le protocole DGFIP) et le compte rendu du groupe de travail national sur le site de Solidaires Finances Publiques en cliquant [ici \(documents\)](#) et [ici \(compte rendu\)](#).

CAMPAGNE IR EMPORT DES 2042 À DOMICILE

Une note de la centrale envoyée au réseau présente un **dispositif permettant aux agents des SIP en télétravail d'emporter des 2042 à leur domicile** afin qu'elles y soient saisies.

La lecture de cette note révèle une nouvelle usine à gaz, au point que cette mesure peut en devenir terriblement chronophage : tri des déclarations puisque toutes ne sont pas éligibles, annotation d'un tableau de suivi, durée limitée de sortie du service, etc.

Nous avons donc questionné Mr BRECHARD pour savoir s'il avait demandé aux SIP de l'appliquer. Ce dernier nous a répondu qu'il n'y était pas trop favorable et déclaré seulement avoir « poussé mollement » à ce qu'elle soit mise en œuvre. Ce qui veut tout dire et rien dire...

Toujours est-il qu'il semble partager notre position (entre le risque pour les documents + la perte de temps) et estime que les agents en télétravail pourront plutôt être utilisés pour traiter les listes d'anomalies ou de TH qui ne manqueront pas de tomber rapidement.

Par ailleurs, nous avons appris que **certaines SIP vont faire saisir des 2042 par des services civiques. Nous dénonçons bien évidemment ces pratiques qui consistent à utiliser des personnes payées au lance-pierre alors même que nous voyons chaque année des emplois supprimés dans les SIP...**

De plus, un problème de confidentialité se pose alors même que les agents titulaires des Finances Publiques sont étroitement surveillés quant à leur utilisation des applications informatiques.

TRAVAUX DES CANTINES DE CADEÏ ET DELILLE

Les restaurants administratifs de Cadei et Delille doivent subir des travaux de remise aux normes des sols de leurs cuisines. Cette opération, qui aurait dû intervenir il y a un moment déjà, est enfin possible puisque les crédits afférents ont été débloqués.

L'idéal en termes d'organisation aurait été que ces travaux soient réalisés au mois d'août puisque c'est la période de l'année où les cantines sont les moins fréquentées. Mais Mr CERES nous a indiqué que ce ne serait pas possible à cause des fortes chaleurs, la résine des sols ne le supporterait pas.

Les travaux se dérouleront donc :

- **Delille : du 24 juin au 12 juillet ;**
- **Cadeï : du 28 juin au 2 août.**

Parce que c'est connu que, par chez nous, il ne fait pas chaud en juillet... Mais au moins, ce mois permet tout de même d'avoir une fréquentation réduite de moitié.

Reste la problématique des repas, parce que qui dit « travaux dans les cuisines » dit forcément « cuisines pas fonctionnelles » durant la période.

Pour Delille, le prestataire (ELIOR) sera en mesure de servir des paniers repas froids.

Pour Cadeï en revanche, cela ne sera pas possible. La direction a fait savoir que les agents auraient la possibilité d'aller déjeuner au restaurant administratif de Thiers. À cet effet, elle proposait royalement d'octroyer une demi-heure (aller-retour) aux agents pour faire le trajet.

Vos organisations syndicales ont de suite réagi en disant que cela était insuffisant sauf à faire le trajet en courant.

Il nous a été répondu qu'en tramway, c'était jouable. Pour nous, même en tramway, le timing est beaucoup trop serré (il y a de la marche entre les sites et les arrêts) et il ne nous paraît pas acceptable que les collègues qui n'ont pas d'abonnement aux transports en commun payent 2 tickets de tram par jour pour aller se restaurer.

Nous avons donc proposé plusieurs autres solutions auxquelles Mr BRECHARD a répondu :

- La mise en place de la carte Apétiz (ticket restaurant) : beaucoup trop de gestion pour une durée de seulement un mois.
- Les frais de repas de 17,50 € par jour : cette décision ne relève pas de sa compétence (niveau national) et sera certainement refusée.
- **Nous avons alors demandé à la direction non pas 30 minutes mais 1 heure (aller-retour), en plus du temps du déjeuner, pour permettre aux agents qui le souhaitent de faire le trajet dans de bonnes conditions, sans avoir à courir. La direction a accepté notre proposition.**

FUSION DES SIP NICE EXTÉRIEUR ET NICE PAILLON INCIDENCES SUR L'ÉQUIPE D'ACCUEIL DE CADEÏ

Vous le savez, les SIP Nice extérieur et Nice Paillon vont fusionner en 2022 et le nouveau service sera basé dans les locaux du site de Thiers.

Nous avons demandé à la direction si cette opération qui verra une partie du flux de l'accueil de Cadeï transférée sur le site de Thiers (les usagers du SIP Extérieur), aurait une incidence sur les effectifs de l'équipe de l'accueil de Cadeï.

Mr BRECHARD nous l'a confirmé. Il y aura bien une réduction du nombre d'agents dans l'équipe.

Il espère que certains collègues accepteront, sur la base du volontariat, de rejoindre Thiers. Sinon, il faudra « les convaincre » nous a-t-il dit...

Nous rappelons ici que dans le cadre du NRP, dont cette opération relève, les agents ont l'obligation de suivre leur mission, puisque celle-ci est transférée dans la même commune, sans ouvrir le droit à une prime de restructuration.

Les agents qui ne souhaiteraient absolument pas rejoindre le site de Thiers peuvent toujours demander une mutation locale afin d'essayer de rester sur Cadeï.

Vous le voyez, toutes et tous, y compris sur les très gros sites, nous sommes ou serons touchés par les restructurations liées au NRP.

Et cela ne fait que commencer. La trop faible mobilisation sur le sujet nous a certainement fortement pénalisé.

Et les chiffres de la journée de mobilisation d'hier ne poussent guère à l'optimisme...

Nous étions 10,35 % de grévistes à la DDFIP des Alpes-Maritimes, tous travailleurs confondus (présentiel et télétravailleurs) et 5,38 % chez les télétravailleurs.